



CONCOURS ET PRIX 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS ET CRITÈRES DE PARTICIPATION

Ce concours vise à révéler de jeunes contrebassistes francophones de jazz et leurs groupes, en mémoire de David Ostromoukhov, jeune contrebassiste décédé à l'âge de 23 ans.

La participation au concours est ouverte à tous et toutes les contrebassistes francophones âgé.e.s de 30 ans maximum au moment de leur inscription et de nationalité française, belge, suisse ou luxembourgeoise. Alternativement, les francophones dans la limite d'âge résidant dans un pays limitrophe de la France sont aussi accepté.e.s.

Peuvent postuler les contrebassistes qui présenteront des pièces musicales de jazz en duo, trio ou quartet.

ARTICLE 2 – CALENDRIER

26 septembre 2025 à 20h30 :

Ouverture du concours et lancement du prix au Solar, scène de jazz à Saint-Etienne par le concert "Paris to the rockies" du duo acoustique de Chris Jennings, contrebassiste, président du jury et Pierre Perchaud, guitariste

31 décembre 2025 : Clôture des candidatures

20 février 2026 : Annonce des finalistes présélectionné.e.s

19 avril 2026 à 17h : Concours sous forme d'un concert public, délibération du jury et remise du Prix David Ostromoukhov au Solar, scène de jazz à Saint-Etienne.

ARTICLE 3 – CANDIDATER

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 31 décembre 2025.

Le droit d'inscription de 25 euros doit être versé avant le 24 décembre 2025 afin de permettre de fournir l'attestation de paiement dans le dossier d'inscription.

- Soit par chèque à l'ordre de "Les Nouveaux Fabulistes",
à adresser : 44 quai Clémenceau 69300 CALUIRE
- Soit par virement international sur le compte de "Les Nouveaux Fabulistes"
RIB 20041 01007 2155734M038 57
IBAN FR 09 2004 1010 0721 5573 4M03 857

Les dossiers d'inscription doivent être renseignés obligatoirement en français et transmis par email à l'adresse : concours@prixdavid-o.fr.
Seuls les dossiers dont l'ensemble des rubriques obligatoires sont complétées seront acceptés.

Ils devront comporter, en pièce jointe (fichier pdf pour les documents écrits) :

- copie d'une pièce d'identité officielle du/de la candidat/e (ou un titre officiel de résidence dans un pays limitrophe de la France le cas échéant) ;
- fiche technique ;
- curriculum vitae (maximum 2 pages) ;
- deux à quatre morceaux enregistrés sous forme de fichiers numériques de bonne qualité et dont la durée totale n'excède pas 20 minutes (fichier mp3/mp4, fichier .wav) ;
- un document attestant du paiement des frais de participation (extrait bancaire ou autre) ;
- pour les candidat.e.s mineur.e.s, une autorisation parentale pour participer au concours et, s'ils/si elles sont finalistes, pour être présent.e.s le jour du concours à Saint-Etienne le 19 avril 2026 ;
- le règlement ci-présent signé par le ou la candidat.e.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix qui seront offerts aux lauréats ou lauréates et leurs groupes sont :

- une tournée de concerts en Auvergne-Rhône-Alpes : au Solar, à Saint Etienne, au Jazz club de Savoie à Chambéry et au Jazz club de Grenoble ;
- trois autres scènes : Le 38riv jazz, à Paris ; Jazz à Vienne : scène Cybèle, au cours du festival Jazz à Vienne 2027 ; Jazz sur les places à Lyon.

dans ces trois cas, les frais de transport et d'hébergement seront entièrement couverts par le Prix David Ostromoukhov et ses partenaires.

- une résidence de travail d'une semaine avec concert de fin de résidence à La Baie des Singes à Cournon d'Auvergne ;
les frais de transport et d'hébergement seront entièrement couverts par le Prix David Ostromoukhov et la salle d'accueil.
- des jeux de cordes de contrebasse offerts par D'Addario, facteur de cordes ;
- un album dédicacé pour chaque lauréat offert par Avishai Cohen, parrain du concours,
- un trophée réalisé par une artiste contemporaine pour le 1er prix.

Le jury se réserve la prérogative d'affecter l'ordre de ces prix aux lauréats et lauréates.

ARTICLE 5 – PRÉSELECTION

Un comité de sélection constitué de professionnels du jazz présélectionnera les trois finalistes du concours et leurs groupes sur la base des enregistrements des pièces musicales soumises par les candidat.e.s et anonymisées par les Nouveaux Fabulistes.

Le comité fera connaître les trois groupes finalistes retenus au plus tard le 20 février 2026. Les groupes sélectionnés seront informés par courriel et il leur sera alors indiqué un morceau imposé à préparer pour le jour du concours.

ARTICLE 6 – CONCOURS

Le concours se déroulera le **19 avril 2026 à 17h** au Solar, scène de jazz à Saint-Etienne.

Les groupes retenus pour le concours final devront comprendre pour moitié des membres ayant participé aux enregistrements de pré-sélection, et la présence du/de la contrebassiste sera obligatoire.

L'ordre de passage pour le concours sera défini le même jour par un tirage au sort et sera modifié si nécessaire par l'organisateur en fonction de diverses contraintes.

Le concours sera public. Il comprendra la pièce imposée pour chacun des trois groupes finalistes, ainsi que des pièces choisies par le groupe lui-même, le tout constituant une performance de 30 minutes maximum par groupe.

Le jury délibérera le soir même et le prix sera décerné à la fin de la soirée.

Les résultats seront communiqués sur le site internet <https://www.prixdavid-o.fr/> au plus tard le 25 avril 2026 .

ARTICLE 7 – JURY

Le jury est composé de personnalités du monde du jazz. Sa composition est établie par les organisateurs.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. La voix du Président du jury est prépondérante en cas d'égalité des votes.

Les performances musicales seront évaluées par le jury sur la base des critères suivants:

- a) la performance individuelle du/de la contrebassiste ;
- b) la qualité d'articulation du jeu individuel avec celui du groupe ;
- c) l'originalité ;
- d) la qualité de la reprise du morceau imposé.

ARTICLE 8 - EQUIPEMENT

Un dispositif sonore, un piano à queue, des micros, un ampli de guitare, un ampli basse et une batterie peuvent être mis à la disposition des groupes selon leur composition.

ARTICLE 9 – FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSPORT POUR LA FINALE

Pour les trois candidat.e.s finalistes et leurs groupes :

- un cachet, au montant minimal, pour chacun.e des musiciens/musiciennes ;
- une prise en charge forfaitaire maximale sur la base d'un aller-retour Paris-Saint-Etienne en train sera attribuée pour les frais de transport par membre du groupe ;
- une prise en charge forfaitaire de 150 euros par membre du groupe sera attribuée pour les frais d'hébergement et de restauration ;
- Une avance de 100 euros pourra être versée sur présentation de justificatifs de réservation.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DES CANDIDATS

Chaque candidat.e s'engage à venir avec son groupe à la date prévue du concours le 19 avril 2026, si sa candidature est présélectionnée.

Une courte vidéo de présentation sera demandée aux groupes finalistes, qui seront promus sur les réseaux sociaux et le site du concours.

Dans le cas où seule une partie du groupe serait disponible, le/la candidat.e contrebassiste est invité.e à le communiquer au plus tôt aux Nouveaux Fabulistes ainsi qu'à spécifier les instrumentistes nécessités à l'adresse suivante : contact@prixdavid-o.fr. Les Nouveaux Fabulistes étudieront alors la possibilité de mettre des instrumentistes à disposition.

Le/la candidat.e autorise à titre gratuit l'enregistrement des performances lors du concours pour toutes utilisations média à l'exclusion d'exploitation commerciale et pour les outils de communication de l'association Les Nouveaux Fabulistes.

Depuis l'inscription jusqu'à la fin des épreuves et la proclamation des résultats, aucun contact n'est autorisé entre les candidat.e.s et les membres du jury ou du comité de sélection en dehors des épreuves, sous peine d'exclusion.

SIGNATURE DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

précédée de la date et de la mention manuscrite "bon pour acceptation" :